

Financement des hypothèques

Le bill perpétuerait chez nous l'exploitation des acheteurs de maisons au profit de la haute finance. Rien n'y garantit que les taux d'intérêt vont baisser ni même rester à leur niveau actuel. Voilà pourquoi mon parti s'oppose catégoriquement à l'adoption de ce projet de loi à la Chambre.

● (1550)

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, deux de mes collègues ont participé hier au débat sur le bill C-135, au cours duquel on a blâmé, par exemple, la situation actuelle sur les taux d'intérêt exorbitants exigés sur les hypothèques consenties pour la construction de maisons unifamiliales, et bientôt il en sera de même pour la construction d'édifices publics.

Monsieur l'Orateur, il y a une relation de cause à effet qui incite le gouvernement à présenter le bill C-135, visant à l'établissement d'une nouvelle compagnie de finance sur prêterait sur hypothèques. Actuellement, la Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait être utilisée. On pourrait élargir un peu les pouvoirs lui permettant de consentir des prêts directement, sans pour autant avoir recours à une nouvelle bureaucratie, à l'institution d'une nouvelle compagnie de finance qui exigera à peu près les taux qu'elle voudra.

Tout cela, monsieur l'Orateur, c'est quand même la conséquence de la création du crédit pour permettre le financement de ces constructions. Il y a deux jours, le Gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, nous informait que la Banque du Canada portait son taux d'escompte à 7¼ p. 100. Qu'on me nomme donc un seul député, une province, une municipalité ou une commission scolaire qui sont allés emprunter à la Banque du Canada, à un intérêt de 7¼ p. 100. Cette déclaration de M. Bouey permet à toutes les compagnies de finance d'augmenter leur taux d'intérêt, quand elles n'ont pas du tout besoin de le faire, parce qu'aucune de ces compagnies de finance n'emprunte à la Banque du Canada. Même les banques à charte ne le font pas.

Quand un banquier dit: Le taux d'intérêt a augmenté parce que la Banque du Canada a haussé son taux d'escompte de ½ p. 100, c'est un menteur. Ce n'est pas du tout la raison pour laquelle on augmente le taux d'intérêt.

Au début de cette semaine, un des membres du personnel de mon bureau devait emprunter un certain montant sur hypothèque pour construire une maison unifamiliale. Un président de compagnie l'informe qu'elle pourra obtenir les \$12,500 requis à un intérêt de 10¼ p. 100. On lui fait même signer une formule. Deux jours après, le gérant l'appelle pour lui dire: On peut accepter de vous prêter, mais à 13 p. 100 d'intérêt. Monsieur l'Orateur, comment expliquer cette augmentation de 2¾ p. 100 dans l'espace de deux jours?

Quant à la Banque du Canada, qui ne prête à personne, elle ne fait que recevoir les réserves utilisées par les banques à charte pour contrôler le crédit de la nation. Les compagnies de finance vont «s'abreuver» chez les banques. Ce sont les banques qui décident.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a toujours peur de manquer de fonds pour augmenter les allocations familiales ou pour accorder les pensions de sécurité de la vieillesse à 60 ans. Si le gouvernement du Canada émettait des obligations et demandait à la Banque du Canada pour un milliard de crédit, quelle disposition de la loi l'empêcherait de le faire, en vue de

financer le programme du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Absolument rien. Seulement, le danger est qu'au moment où la Banque du Canada achète les obligations du gouvernement, pour la somme nominale d'un milliard, aux termes de la loi sur les banques, celles-ci auraient le pouvoir de créer 16 milliards, 16 fois plus que l'obligation du gouvernement, qui constitue une réserve pour le système bancaire canadien. Si le ministre n'est pas convaincu de cela, je l'invite à mon bureau, je vais lui en donner les preuves. C'est là le «bobo».

On est là à se lamenter, on va former de nouvelles compagnies de finance qui vont aller puiser des fonds aux banques à charte, et non pas à la Banque du Canada. Le Gouverneur de la Banque du Canada dit: Nous devons augmenter le taux d'escompte. Il n'a absolument rien contrôlé et ne contrôle absolument rien actuellement. La Banque du Canada est devenue la servante des banques à charte du Canada. Ce que le système bancaire lui dit, M. Bouey vient de nous le répéter, et les «nonos» croient cela; mais nous, nous ne le croyons pas, et ce depuis longtemps.

Monsieur l'Orateur, voilà où est le «bobo», car la Banque du Canada fait une déclaration qui ne sert absolument à rien, si ce n'est de permettre aux autres d'augmenter leur taux d'intérêt à 10, 11, et même 12 p. 100. Puis, en plus de l'intérêt, il faut payer les taxes du gouvernement sur les matériaux de construction. On dira alors aux gens: Construisez des maisons, car il sera plus facile d'obtenir des fonds. Construisez-en, car plus vous en construisez, plus cela va rapporter au gouvernement, car il va toucher une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Et une taxe de 8 p. 100 ira au gouvernement provincial. On en est rendu à taxer les taxes. Au fait, on paie une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction d'une petite maison, pour un petit habitant canadien. Le gouvernement provincial, lui, ajoute 8 p. 100 par-dessus les 11 p. 100. «Baptiste» est bien bon d'endurer tout cela, sans maugréer, puis il continue de payer.

● (1600)

Je lisais, hier, dans un journal, qu'un Canadien peut se faire construire une petite maison de \$25,000 à 10 p. 100 d'intérêt,—non pas à 15 p. 100—pendant 40 ans. Et l'on prétend que cela est raisonnable. Sait-on que dans 40 ans, ce citoyen aura payé \$75,000 pour une maison de \$25,000! Et l'on dit: Il sera propriétaire et on parle d'inflation, on veut combattre l'inflation. Après 40 ans, il aura payé le prix de trois maisons; il n'en aura qu'une s'il est encore vivant, mais il ne sera plus.

La plupart des gens qui empruntent actuellement pour construire une petite maison le font pour 40 ans; si un homme de 40 ans emprunte \$22,000 ou \$20,000 pour une période de 40 ans, quand il aura payé sa maison, monsieur l'Orateur, il sera âgé de 80 ans et retraité depuis 15 ans. Sa pension de sécurité de la vieillesse ne suffira même pas à effectuer les paiements; cela veut dire que vers l'âge de 50 ou 55 ans, il peut perdre sa propriété. C'est exactement ce qui se produit, et l'on s'imagine qu'on aide le peuple à devenir propriétaire! Propriétaire de quoi? Propriétaire de dettes, propriétaire de taxes, propriétaire d'intérêt; la maison appartient à la finance, elle ne lui appartient pas.

Voilà comment est le système; ce qu'on veut nous faire accepter en proposant le bill C-135, c'est plus de dettes au service des Canadiens. Alors, nos «concombres» vont continuer à s'endetter, et le gouvernement continue à dire: On ne peut pas.

Cet après-midi, un de mes collègues demandait au très honorable premier ministre, alors que le gouvernement